

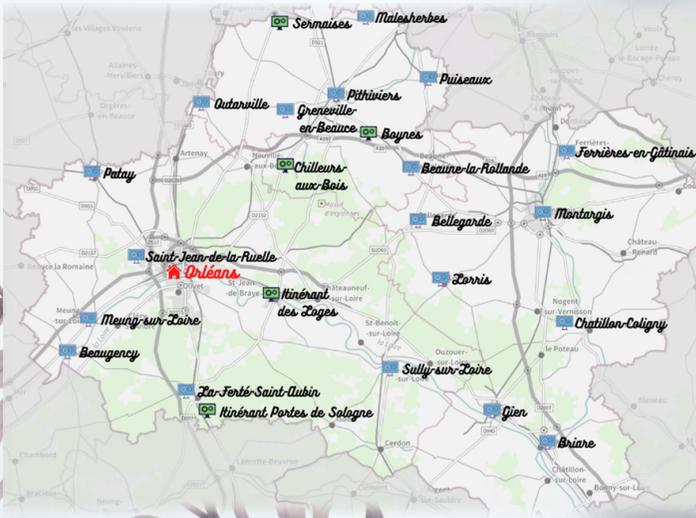
## Point-justice en visioconférence

France Services Beaugency  
France Services Beaune-la-Rolande  
France Services Bellegarde  
France Services Boynes  
Espace Services Publics Briare  
France Services Châtillon-Coligny  
France Services Chilleurs-aux-Bois  
France Services Ferrières-en-Gâtinais  
France Services Gien  
France Services Greneville-en-Beauce  
Maison de l'Animation Sociale et de la Solidarité La-Ferté-Saint-Aubin  
France Services Itinérant les Loges  
France Services Lorris  
France Services Malesherbes  
France Services Meung-sur-Loire  
France Services Montargis  
France Services Outarville  
France Services Patay  
France Services Pithiviers  
Espace Services Publics Itinérant Portes de Sologne  
Espace Services Publics Puisseaux  
France Services Saint-Jean-de-la-Ruelle  
France Services Sermaises  
France Services Sully-sur-Loire

## Autres point-justice

Tribunal judiciaire d'Orléans  
Tribunal judiciaire de Montargis  
Mairie de proximité et maison de la réussite de L'Argonne  
Maison de la réussite des Blossières

Pour prendre rendez-vous dans un des point-justice, contactez la maison de justice et du droit.



## Maison de justice et du droit d'Orléans

1 rue Henri Poincaré  
45100 ORLEANS



## CONTACTEZ-NOUS



02.38.69.01.22



mjdorleans@gmail.com

## Maison de justice et du droit d'Orléans Humaine & Connectée

JUSTICE DE PROXIMITÉ  
PERMANENCES JURIDIQUES  
GRATUITES ET  
CONFIDENTIELLES  
INFORMATION SUR VOS DROITS

Placée sous l'autorité du ministère de la Justice, la MJD a pour mission de permettre à l'institution judiciaire d'être plus proche, plus rapide et plus compréhensible



1 rue Henri Poincaré  
45 100 Orléans La Source

du lundi au vendredi :  
08h45-12h30 / 13h15-17h



## UNE PRÉSENCE JUDICIAIRE

Le greffier assure l'accueil et des permanences d'information et d'orientation sur les procédures judiciaires.

**Le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquête** notifie les rappels à la loi, assure les médiations pénales en présence de l'auteur de l'infraction et de la victime. Il s'occupe également des enquêtes sociales et anime des stages (sur convocation).

## RÉSOLUTION AMIABLE DES LITIGES

**Le conciliateur de justice** : Il favorise le traitement amiable des conflits en matière civile. C'est un moyen simple, rapide et gratuit d'obtenir un accord entre les parties.

**Lien Social et Médiation** : Les médiateurs règlent les litiges en matière civile et familiale par la médiation (les lundis, mercredis et vendredis matin).

**Le délégué du défenseur des droits** : Il règle notamment les litiges entre l'administration et le particulier, promeut les droits de l'enfant, lutte contre les discriminations (le mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ainsi que le jeudi de 9h à 12h30).

## La prise de rendez-vous est obligatoire pour rencontrer nos intervenants

### INFORMATIONS JURIDIQUES VIA LE CDAD DU LOIRET

**CDAD du Loiret** : information juridique sur les procédures judiciaires et en droit du travail / aide à la constitution d'un dossier d'aide juridictionnelle.

**Familles de France** : information sur le droit de la consommation (le lundi de 9h à 12h) / aide à la constitution d'un dossier de surendettement (le mardi 9h à 12h et de 14h à 17h)

**ADIL 45** : information juridique sur le droit du logement (le 2ème et le 4ème mardi du mois de 9h à 12h)

**CIDFF du Loiret** : information sur les droits des femmes et des familles (le mardi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h)

## CONSULTATIONS JURIDIQUES VIA LE CDAD DU LOIRET

**Consultations gratuites d'avocats** : 2ème et 4ème vendredi du mois de 14h à 17h

**Consultations gratuites de notaires** : le 1er jeudi de chaque mois de 9h à 12h

## AIDE AU NUMERIQUE ET AUX DÉMARCHES

**Action Numérique** : accompagnement aux démarches numériques (le 2ème et le 4ème vendredi du mois de 14h à 17h)

**Ecrivain public** : aide à la rédaction d'un courrier (le mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h)

## AIDE AUX VICTIMES

**AVL** : Aide les victimes d'infractions pénales en délivrant des informations et en les orientant dans leurs démarches (le 2ème et le 4ème mercredi du mois de 9h à 12h).